



## CALCUL DE LA DURÉE DE LA BOURSE DE DOCTORAT DU FRQS

**DURÉE maximale de la bourse** : 12 sessions (4 ans), sous certaines conditions

Le nombre de sessions atteintes au 30 avril 2020 est calculé à partir de la première date d'inscription à un programme de doctorat de type recherche en santé humaine.

Exception : Pour les programmes de doctorat qui suivent immédiatement le baccalauréat (passage direct), un facteur de correction sera appliqué. Communiquez avec la personne responsable du programme pour plus d'informations.

Cheminement dans le programme d'études	Durée de la bourse
Nombre de sessions d'études au programme de doctorat terminées au 30 avril 2020	Nombre de sessions admissibles couvertes par la bourse (si celle-ci débute en Mai 2020, pour un programme déjà en cours)*
0	12**
1	12**
2	12**
3	12**
4	11**
5	10
6	9
7	8
8	7
9	6
10	5
11	4
12	3
13	2
14	1
15	non admissible

- \* Si la bourse ne débute pas en mai mais que le programme d'études doctorales est déjà en cours, le calcul des sessions admissibles à recevoir un versement se fera sur la base du nombre de sessions terminées au début réel de la bourse.

**Exemple:**

Quatre (4) sessions sont complétées au 30 avril 2020. Si la bourse débute en mai (session d'été), 11 sessions sont admissibles à recevoir un versement (3 ans et 2 sessions). Par contre, si, pour une raison quelconque et suite à l'approbation du FRQS, la bourse débute en septembre (session d'automne), alors une session supplémentaire du programme d'études aura été complétée et la bourse sera réduite à 10 sessions (3 ans et 1 session).

- \*\* Les versements de la 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> sessions sont conditionnelles au dépôt initial de la thèse avant la fin de la 12<sup>e</sup> session (preuve de dépôt à l'université)